

COMMISSION ECB DU CNPN du 10 juillet 2025

Avis du CNPN sur le projet de PNA en faveur de quatre taxons de saxifrages rupestres

Dossier examiné par le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN le vendredi 12 juillet 2024

Présentation du PNA

Trois Conservatoires botaniques sont impliqués dans le projet : le CBN de Franche-Comté, institution coordinatrice, le CBN du Bassin Parisien et le Conservatoire botanique d'Alsace-Lorraine.

Les taxons cibles du PNA sont :

- Le Saxifrage de Gizia, *Saxifraga giziana* Mouly & Ferrez (classée CR, mais non protégé), endémique du massif jurassien, connu d'une seule localité sur la commune de Gizia (39) ;
- Deux sous espèce du Saxifrage rose. *Saxifraga rosacea* Moench, subsp. *rosacea* (classée CR, protégé en Alsace), présent en Europe centrale et nord-atlantique, et dans trois départements en France, Jura, Ardennes et Haut-Rhin ; et *Saxifraga rosacea* Moench, *sponhemica* (classée CR, protégé en Franche-Comté et en Champagne-Ardenne), endémique du centre européen, présent dans le Jura (4 localités) et les Ardennes (2 localités).
- Le Saxifrage musqué, *Saxifraga moschata* Wulfen (classée LC, non protégé) répandu dans les Alpes et les Pyrénées, mais avec une seule population connue en Franche-Comté, dans le département du Doubs.

Les habitats sont d'étage collinéen à montagnard, avec une exposition au nord, un microclimat froid et humide, sur substrat rocheux.

Les facteurs de déclin de leurs populations sont nombreux : petites populations disjointes, vulnérabilité aux effets du changement climatique, une dynamique naturelle de densification de la strate herbacée et d'embroussaillage des stations ainsi que des pressions anthropiques liées à l'entretien des bords de route et à la fréquentation touristique.

Le PNA comprend 10 actions, classées en 3 priorités :

- Priorité 1 : actions portant sur la protection réglementaire, le suivi des populations et la conservation *ex situ*,
- Priorité 2 : actions portant sur la connaissance, la préservation et la restauration des stations, la réintroduction ou le renforcement des populations, et l'animation du PNA,
- Priorité 3 : actions portant sur les études génétiques et la communication.

Au regard de la tendance au déclin des populations concernées et du risque d'extinction locale qui sont très élevés pour *Saxifraga giziana* et les deux sous espèces de *Saxifraga rosacea* (subsp. *rosacea* et *sponhemica*), la DREAL Bourgogne-Franche-Comté soutient activement ce projet de PNA, en rappelant l'importance de la mobilisation des différents acteurs (notamment des services État et des collectivités) et en soulignant la nécessité de moyens humains et matériels adaptés pour assurer l'efficacité des actions mises en œuvre dans ce Plan national d'action.

Analyse du PNA :

Le GT Flore a apprécié la qualité du travail réalisé en concertation et de la présentation de ce PNA qu'il souhaite soutenir et encourager.

Les principales remarques du GT Flore peuvent être rassemblées en trois points :

- Le développement de l'enjeu connaissance est à prioriser et à renforcer : bilan des opérations de réintroduction et de renforcement, étude des modalités de dispersion des graines, approfondissement taxinomique et originalité des 4 taxons, fonctionnement de l'écosystème falaise et des effets du changement climatique.
- La révision de la hiérarchie des priorités des actions apparaît nécessaire, complétée par une argumentation des choix opérés. Il conviendra de renforcer l'approche écosystémique, de favoriser le fonctionnement naturel de l'écosystème falaise et d'éviter le « jardinage ». Avec l'objectif de concentrer les efforts du PNA1 sur l'acquisition de connaissance et de préparer les renforcements de populations le cas échéant dans le cadre du PNA2.
- Concernant le suivi de l'efficacité de la mise en œuvre du PNA, il conviendra de préciser l'objectif du PNA, ainsi que les indicateurs et leurs cibles associées, avec deux types d'indicateurs :
 - **Indicateurs de résultat ou de succès**, permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif quantifié du PNA, à savoir arrêter l'effondrement et stabiliser les populations de chaque taxon (cf. la SNB 2030, mesure 27, action 2),
 - **Indicateurs de suivis**, sur la mise en œuvre du PNA, avec valeurs cibles associées pour chaque action.

A l'issue de l'examen du PNA et après délibération, le « GT Flore » a toutefois opté pour réserver **l'avis favorable avec recommandations** qu'il souhaitait proposer devant la Commission Espèces et communautés biologiques (CECB) du CNPN, aux conditions suivantes :

- Réorganiser les priorités du document en précisant les objectifs globaux,
- Approfondir les actions relatives au volet connaissance de l'écosystème (niche écologique sur ces falaises, microclimat avec témoin) et des espèces (autoécologie, biologie) incluant la taxonomie et spécificités génétiques,
- Mieux préciser les indicateurs justifiant les choix opérationnels

Il recommandait aussi de réaliser un bilan à la mi-parcours du PNA, à présenter au GT Flore.

Un courrier du GT Flore a été adressé en ce sens aux responsables du CBN FC le 27 janvier 2025.

Un échange s'est tenu entre la DREAL de Bourgogne-Franche Comté, le CBN FC et la DEB, le 10 mars 2025.

Le document amendé de **PNA en faveur de quatre taxons de saxifrages rupestres 2026 - 2030** a été reçu le 24 avril 2025. Cette nouvelle version prend en compte les principales recommandations du GT Flore.

Avis de la commission ECB du CNPN :

Considérant la nouvelle version de la rédaction de ce Plan national d'action, retravaillé par le CBN FC et reçue le 25 avril 2025, qui répond bien aux principales conditions demandées, la commission ECB, à l'appui de l'avis du GT FFH-CBN, émet un **avis favorable avec recommandations** au PNA en faveur de quatre taxons de saxifrages rupestres 2026 - 2030.

Ces recommandations sont les suivantes :

- Renforcer prioritairement la connaissance de l'originalité de ces 4 taxons, et établir leur capacité d'adaptation aux effets des changements globaux (effet des changements d'usages et pratiques sur la dynamique des peuplements rupestres, conséquences de la transformation des facteurs pédoclimatiques et hydrologiques etc.) ;
- Préciser l'objectif du PNA conformément à la SNB 2030 (mesure 27, action 2) et définir des cibles associées aux principaux indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions ;
- Présenter un bilan à mi-parcours du PNA au GT Flore.

Le Président



Nyls de PRACONTAL